

## **LA MUTUALISATION DU RECOLEMENT**

- Le cas du Parc Naturel Régional du Livradois-Forez

Un exemple de partenariat entre un PNR, une DRAC, deux communes et une association

### **Contexte et démarches**

#### 1-La demande de la Maison du Tourisme du PNRLF

Créé en 1986, le Parc naturel régional Livradois Forez est situé en zone de moyenne montagne, à l'est de l'Auvergne et sur une petite partie de la région Rhône-Alpes. Il s'étend sur trois départements : le Puy-de-Dôme, la Haute-Loire et la Loire. Et couvre un territoire de 162 communes dont les 2/3 se situent dans le Puy de Dôme. (Population : 103 203 habitants) (cf carte)

Son objectif prioritaire est le développement économique et social d'un territoire en voie de désertification.

En 2011 est créée la Maison du tourisme du Parc qui réunit en son sein tous les acteurs touristiques du territoire (offices de tourisme intercommunaux, réseaux d'acteurs ,...) afin de se doter de nouveaux moyens et de redéfinir une stratégie commune. Il faut signaler que ce territoire est resté en marge des flux touristiques auvergnats liés majoritairement au volcanisme et au thermalisme.

Un des objectifs affichés pour les années 2012/2014 est de retravailler sur l'attractivité touristique des sites patrimoniaux de visite.

Le PNRLF recense une trentaine de sites dont 15 "musées ou écomusées" (dont les thématiques sont le plus souvent liées aux savoir-faire)

Il constate la baisse régulière de fréquentation de ces structures "vieillissantes" : dans les années 90/2000, deux lieux dépassaient le chiffre de 60 000 visiteurs annuels (le Moulin à papier Richard de Bas à Ambert, le Musée de la coutellerie de Thiers). En quinze ans, ceux-ci ont vu leur fréquentation chuter régulièrement (et perdre parfois plus de 50% de leur public).

La Maison du Tourisme souhaite lancer une étude confiée à un prestataire afin d'établir dans un premier temps un diagnostic complet sur l'état de l'ensemble des structures patrimoniales prenant en compte 5 critères : la conservation et la gestion des collections, la muséographie et les outils de médiation, la communication/commercialisation, les ressources humaines, le travail en réseau avec les acteurs du territoire. Dans un second temps, des préconisations d'amélioration doivent être faites. L'ambition affichée est de travailler à la mise en réseau des acteurs voire au partage de compétences et de moyens via la création de postes mutualisés, à l'image de ce qui se fait depuis plusieurs années dans le Parc Naturel Régional des Vosges du Nord.

Dans ce cadre, la Drac est sollicitée pour participer à un premier comité de pilotage en septembre 2012.

## 2 - Les "exigences" de la Drac : Le récolement

Pour la Drac, une des bases de cette étude doit être l'amélioration des connaissances des collections, qui doit passer par une phase de récolement ou d'inventaire rétrospectif.

Sur les 15 "musées" recensés par le PNRLF, cinq sont "musées de France" : le musée départemental de la céramique de Lezoux (ouvert en 2007), le musée de la coutellerie de Thiers (ouvert en 1982), le musée de la dentelle d'Arlanc (créé en 1978), le musée des ATP de Lavaudieu (créé en 1969), la chapelle-musée des pénitents de Marsac en Livradois (créé en 1958).

Quatre relèvent directement de collectivités (conseil général ou communes), un d'une association.

Les deux musées les plus récents ont à leur tête un conservateur ou un attaché de conservation qui anime une petite équipe de professionnels (agents d'accueil, médiateur/démonstrateur, ...). Pour ces deux musées, le récolement est soit en cours (Thiers), soit achevé (Lezoux)

Les trois autres, plus modestes et plus fragiles, sont situés dans de toute petite commune (Arlanc = 1940 habitants, Lavaudieu = 224 habitants, Marsac en Livradois = 1147 hbts), n'ont pas d'équipes permanentes et ne sont ouverts que sur une période saisonnière avec du personnel temporaire voire bénévole.

Il est donc proposé d'accompagner ces trois sites par le recrutement d'un poste de récoleur "partagé" pour une durée évaluée à 10 mois, encadré techniquement par la conseillère-musées (et subventionné à hauteur de 80% par la Drac sur la base d'un smic horaire). L'employeur sera la Maison du tourisme du Parc.

S'il est convenu que la Maison du tourisme n'intervient pas dans la "technique" du récolement proprement dite, le directeur de la Maison du tourisme souhaite cependant que les pv de récolement aillent au delà des points juridiques abordés habituellement sur les collections et que quelques préconisations en matière de valorisation et de médiation soient rédigées, de manière à enclencher la logique de l'étude prévue.

## 3- Un poste de récoleur partagé, entre 3 musées, entre 2 "tutelles"

La conseillère musées et le directeur de la maison du tourisme sollicitent chacun des propriétaires des musées pour leur présenter le montage. Cette aide au récolement est perçue comme une opportunité, la plupart connaissant mal leurs collections et craignant le retrait d'appellation "musée de France" pour non conformité à la loi.

Une convention est passée entre la Maison du tourisme et chacun des gestionnaires-propriétaires des musées (2 communes, une association). Cette convention rappelle en préambule les obligations du code du patrimoine (et de la loi Musée de France), précise

l' engagement de la Drac , celui de la Maison du Tourisme (recrutement d'un salarié "récoleur"), détaille la nature de la mission, la durée (en précisant le temps affecté à chaque musée), le plan de financement . Une des communes s'engage à mettre à disposition gracieusement un hébergement et un espace de bureau.

En complément de la subvention apportée par la Drac, chaque partenaire finance à hauteur du temps estimé de récolement en fonction du nombre évalué des collections, la Maison du Tourisme offre toute la logistique (ordinateur/appareil photo/matériel de marquage, déplacements...).

Après un appel à candidature national diffusé par la Drac, le récoleur est choisi par un jury composé du directeur de la maison du tourisme, de la conseillère musées, d'un représentant de chaque propriétaire (adjoints au maire et président d'association) en croisant compétences, adaptabilité, sérieux, autonomie.  
La mission démarre le 2 mai 2013.

## **Des résultats aujourd'hui**

Pour les musées :

- le récolement est réalisé pour deux des trois musées (le 3ème est en cours). 2 420 objets ont été inventoriés ou récolés, photographiés, marqués (objets d'ethnographie, objets d'art religieux, collections textiles)
- un état des lieux précis des collections a été dressé pour chaque site (nature, nombre, état de conservation, propriété) (pour deux des trois musées, il s'est agi de faire un inventaire rétrospectif plus qu'un récolement en l'absence d'inventaires très clairs et précis). Des fiches individuelles d'inventaire et/ou de récolement ont été remises à chaque propriétaire, à la Drac et au PNRLF.
- les pv de récolement (ou d'inventaire) livrent des préconisations en matière de conservation préventive et pointent également les problèmes de sécurité et de sûreté (des missions complémentaires auprès des préventionnistes SMF et du C2RMF sont sollicitées par la Drac pour 2014)
- La présence journalière du récoleur a permis d'entrer dans le fonctionnement des visites de sites et de faire une première analyse des points forts et des points faibles. En annexe des pv, des suggestions de valorisation des collections ont été proposées pour améliorer l'attractivité des musées. (exemples de préconisation : changement d'emplacement de la banque d'accueil, amélioration du contenu de la visite guidée, nouvelle rédaction de cartels, conseils pour la rotation des objets, amélioration de la signalétique et de la communication...)
- la présence du récoleur a suscité chez tous les propriétaires des questionnements quant aux objectifs de leur musée (quelle histoire raconte-t-il ? pour qui ? avec quels objets ?).

L'opération a "revalorisé" la collection. Cela s'est traduit, pour un des trois musées, par le réaménagement des espaces de stockage, l'achat de matériel de conditionnement, la dissociation des collections des archives de l'association.

-la démarche a initié un embryon de réseau ( les propriétaires se sont rencontrés en amont pour échanger sur la convention, lors du jury de recrutement, lors du suivi...). Une réunion de restitution finale est envisagée en mars 2014, à l'issue de la mission.

- Et pour l'agent récoleur : au final cette mission est une expérience particulièrement enrichissante en raison de la prise en compte global du fonctionnement d'un petit musée, dépassant largement le cadre strict du récolement, par la diversité des collections traitées, par le lien direct avec les acteurs touristiques et patrimoniaux du territoire et les collectivités et par l'implication dans les réflexions de stratégie touristique à l'échelle d'un Parc.

### **Et demain ?**

Pour la pérennité de l'action sur ces musées, il est indispensable que cette opération de récolement ne s'arrête pas en mars 2014 avec le sentiment du devoir accompli au regard de la loi "musées" mais que la Maison du Tourisme, en collaboration avec la Drac, poursuive la remise à niveau de ces musées. Une mission mutualisée en matière de conservation préventive est envisagée.

L'étude souhaitée par la Maison du Tourisme devrait démarrer en 2014.

---

Brigitte LIABEUF  
conseillère-musée/artsplastiques  
direction régionale des affaires culturelles d'Auvergne

Laure DECOMBLE  
chargée de mission récolement  
maison du tourisme du parc naturel régional Livradois-Forez